

PRÉSENCES

Personnel scolaire :

Mme Natalie Chouinard (directrice)
Mme Maryse DesBecquets (dir. adjointe)
Mme Brigitte Auger (enseignante)
Mme Gersende Didier (enseignante)
Mme Linda Lamontagne (technicienne SDG)
Mme Johanne Paradis (éducatrice spécialisée)

Était absente :

Mme Mélanie Cliche (psychologue)

Parents d'élèves :

Mme Yamina Zineb Benzellat
Mme Ève Labadie
M. Christian Pageau
Mme Vanessa St-Pierre
Mme Rosyonne Rebouças

POINTS STATUTAIRES

- 1. Accueil et mot de bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'établissement**
Mme St-Pierre agira en tant que présidente d'assemblée dans l'attente de Mme Benzellat et accueille les membres du Conseil. Madame Natalie Chouinard accueille l'ensemble des membres du CÉ et leur souhaite la bienvenue.
- 2. Présence et vérification du quorum**
Après vérification du quorum, l'assemblée a lieu.
- 3. Nomination d'une ou d'un secrétaire**
Mme Gersende Didier propose Mme Brigitte Auger en tant que secrétaire de l'assemblée.

Mme Brigitte Auger agira en tant que secrétaire de la rencontre.
Adopté à l'unanimité : **CE-23/24-10**
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 23 janvier 2024 – ADOPTION**
Il est proposé par Mme Gersende Didier d'adopter l'ordre du jour du 23 janvier 2024 avec les ajouts suivants : Zoothérapie de la maternelle de Mme Chantal, activités parascolaires SDG, déneigement stationnement église, lumière d'entrée.

Adopté à l'unanimité : **CE-23/24-11**

5. Lecture et adoption du compte-rendu du 10 octobre 2023 – ADOPTION

Il est proposé par Mme Brigitte Auger d'adopter le compte-rendu du 10 octobre 2023 avec la modification au point 13.

Modifier la petite coquille dans le mot « activité »

Adopté à l'unanimité **CE-23/24-12**

6. Suivis des séances précédentes

Les membres ont été invités à lire les différents documents où des **modifications** étaient demandées :

- Modification du formulaire de dénonciation d'intérêt (L.I.P. art. 53)
- Modification de la régie interne de dénonciation d'intérêt (L.I.P. art.66)
- Modification du calendrier des séances du Conseil d'établissement (L.I.P. art. 67)

6.1 **En lien avec la dérogation sur la politique alimentaire**, la direction informe l'ensemble des membres du CÉ qu'il n'y a pas de balise précise au regard du nombre de situation où il est possible de déroger de la politique alimentaire du CSS. Par ailleurs, certains éléments doivent être respectés :

1. *L'offre alimentaire **privilégiée** notamment :*
 - a) *la présence de fruits et de légumes variés et colorés ainsi que leur jus*
 - b) *les produits céréaliers de grains entiers*
 - c) *l'eau, le lait, les produits laitiers ainsi que leurs substituts*
 - d) *les viandes maigres, les poissons et les substituts*
2. *L'offre alimentaire présente lors des activités spéciales impliquant la clientèle scolaire dans les différents établissements de la Commission scolaire répond aux **exigences** de la politique-cadre.*
3. *Le respect des exigences alimentaires en termes de qualité et de quantité est **encouragé** lors de la consommation des aliments provenant des boîtes à lunch et des collations.*

Pour l'année en cours, la direction permet donc qu'il soit offert à l'ensemble des élèves des collations spéciales qui tiendront compte, le plus possible, de la politique des saines habitudes de vie lors d'événements particuliers : les fêtes de l'Halloween, de Noël, de la St-Valentin et de Pâques ainsi que le Carnaval (s'il y a lieu) et la Fête de fin d'année. Ces moments seront

les mêmes pour le SDG. En tout temps, ces événements devront être concertés et approuvés par l'ensemble du personnel scolaire et de l'équipe de direction.

Quelques éléments devront également être mis de l'avant notamment auprès des différents partenaires nous permettant, par exemple, d'obtenir des collations pour l'ensemble des élèves ainsi qu'une plus grande communication de la part de l'école sur les bienfaits d'une saine alimentation.

6.2 **Organisation de fin de journée notamment pour les sacs d'école** pour éviter qu'ils soient détrempés. Nous avons tenté plusieurs alternatives, notamment de laisser les sacs à l'intérieur de l'école et permettre aux élèves d'entrer les chercher au moment de leur départ. Malheureusement, il n'a pas été possible d'opter pour cette solution comme il y avait un nombre élevé d'élèves ainsi que de parents circulant dans les corridors. De plus, la nécessité d'effectuer le nettoyage des corridors dans un souci de propreté et d'hygiène était un autre aspect à considérer. Aussi, nous utilisons actuellement les vestiaires du gymnase, mais l'organisation quotidienne est difficile lorsqu'il y a des activités parascolaires. La solution la plus viable sera donc de faire installer des crochets sur la clôture extérieure de la cour afin que les élèves puissent suspendre leurs sacs et éviter ainsi de mettre leur sac dans la neige ou dans l'eau.

6.3 **Nous avons recueilli**, pour la cour d'école dans les années antérieures, un montant de 2700 \$.

7. Période de questions du public

Aucun public.

RÉSOLUTIONS

8. Budget annuel de l'école (L.I.P. art.95 et 96.24) – ADOPTION

Le budget se divise en trois : les revenus, les dépenses de fonctionnement et les immobilisations (investissements).

Madame Chouinard présente le budget aux membres. Dans le budget, un déficit de 66 332 \$ est prévu et s'explique par un montant estimé dû au report de l'année dernière de la mesure particulière pour les spécialistes (6 000 \$) ainsi que le perfectionnement enseignant conventionné (25 797 \$).

Il est à noter que nous remarquons une distinction notable du montant alloué qui s'explique par l'ajout au budget des écoles des salaires du personnel administratif, de celui des

professionnels et du personnel de soutien afin de faciliter le suivi budgétaire. Comme nous prévoyons une masse salariale de 1 611 592 \$, nous avons un montant d'allocations de 648 636 \$, ce qui est comparable à l'an passé.

Il est proposé par Mme Gersende Didier d'adopter le budget annuel de l'école tel que présenté.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-13**

9. Projet éducatif 2023-2027 (L.I.P. art.74) – ADOPTION

La direction demande à ce que la présentation du projet éducatif de l'école pour la période du 2023-2027 soit reportée à la prochaine rencontre considérant qu'il y a des données qui doivent être vérifiées à nouveau.

10. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (L.I.P. art.75.1) – ADOPTION

Les membres du CÉ étaient invités à prendre connaissance du document transmis par courriel avant la tenue de l'assemblée. La direction mentionne que celui-ci ressemble à celui de l'an passé à l'exception de quelques éléments. Mme Johanne Paradis répond aux questions des membres du CÉ.

Il est proposé par Mme Linda Lamontagne d'adopter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour l'année 2023-2024 tel que présenté.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-14**

11. Organisation scolaire 2024-2025 (L.I.P. art.86 à 89) – APPROBATION

La direction présente les documents relatifs à l'organisation scolaire 2024-2025 communément appelé la grille matières. Pour les programmes de Montessori et d'anglais concentration ainsi que pour les regroupements des classes d'adaptation scolaire et du préscolaire, il n'y a aucun changement apporté. Pour les classes régulières, nous avons apporté des changements au regard de l'organisation des classes d'anglais intensif.

Cette année, comme nous n'avons que deux classes régulières au 3^e cycle (5^e et 6^e année), c'est pourquoi nous avons modulé l'organisation des cours d'anglais afin qu'il y ait 3 jours consécutifs d'anglais par cycle de 9 jours pour tenir compte de l'organisation des années antérieures (1/3 de l'année). Cette façon de faire a apporté certaines difficultés.

Les prévisions actuelles pour l'an prochain nous permettent de croire que nous aurons 3 groupes au 3^e cycle. Malgré un nombre élevé d'élèves à risque, considérant que l'anglais intensif représente un atout pour l'ensemble de nos élève et compte-tenu que l'intensification de l'anglais n'est pas tributaire à l'échec scolaire selon la recherche, l'équipe-école propose que les élèves des classes du 3^e cycle (5^e et 6^e année) vivent l'anglais intensif pour l'année scolaire 2024-2025 selon une formule adaptée.

En effet, nous offrirons 8 périodes d'anglais en 5^e et en 5^e/6^e année par cycle de 9 jours alors que les élèves de la 6^e année exclusivement recevront 12 périodes d'anglais par cycle de 9 jours.

Il est proposé par Mme Ève Labadie d'approuver l'organisation scolaire 2024-2025 telle que présentée.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-15**

12. Campagnes de financement (L.I.P. art.85) – APPROBATION

La direction présente les campagnes de financement pour le programme de la concentration anglais. Toutes les sommes recueillies par ces campagnes serviront pour le voyage de fin de programme. Ces différentes campagnes de financement sont volontaires auprès des élèves. Les parents ne sont pas obligés d'y participer.

Il est proposé par M. Pageau d'approuver les campagnes de financement telles que présentées.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-16**

Proposition de prolonger 15 minutes

13. Activités et sorties éducatives (L.I.P. art.75.0.1) – APPROBATION

Après vérification, la direction mentionne ne pas avoir d'activités et de sorties éducatives à présenter puisque celle qui a été demandée n'est plus d'actualité.

14. Calendrier d'activités du SDG (L.I.P. art.77.1) – APPROBATION

La direction présente le calendrier des activités du SDG incluant les coûts pour chacune d'elles ainsi que le montant annualisé déboursé par les parents au cours de l'année scolaire 2023-2024 pour les journées pédagogiques ainsi que pour la semaine de relâche. Un questionnement est

soulevé sur l'augmentation des coûts par rapport à l'an dernier et la capacité des parents à payer plus cher.

Il est proposé par Mme Rosyonne Rebouças d'approuver le calendrier d'activités du service de garde tel que présenté.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-17**

Communication et suivis

15. Direction

- Plan de rattrapage : Soutien aux besoins des élèves
 - Le 9 janvier, le ministre a annoncé dans les médias les balises reliées au plan de rattrapage.
 - Dans la semaine du 8 janvier, nous avons pris le temps d'arriver et d'attendre de prendre connaissance de l'annonce réalisée par ministre.
 - Semaine du 15 janvier, nous avons rencontré le personnel enseignant et pris le temps de vérifier leur disponibilité et les besoins des élèves.
 - Cette semaine, nous sommes à finaliser l'établissement des besoins des élèves ainsi que les disponibilités du personnel.
 - Comme les besoins sont variés, nous mettrons en place du tutorat, du coenseignement, de la francisation, de l'aide aux devoirs et leçons et un soutien psychosocial pour nos élèves ayant des besoins spécifiques ciblés par l'ensemble du personnel.
 - En ce moment, nous avons déjà mis de l'avant du soutien supplémentaire auprès des élèves, une bonification du soutien TES et une bonification de l'accompagnement en classe.
 - La semaine prochaine, nous transmettrons un écrit à l'ensemble des parents et, pour les élèves ciblés, nous informerons les parents du soutien qui sera effectué.

- Report de remise du 2^e bulletin au 28 mars 2024

16. Comité de parents

Mme Rosyonne Rebouças fait un résumé des 2 rencontres ayant eu lieu depuis notre dernière rencontre.

17. Présidente du Conseil d'établissement

Aucune communication

18. Varia

Il est proposé par Mme St-Pierre de reporter les points au prochain CÉ.

19. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée a lieu à 21 h 30.

Il est proposé par Mme Gersende Didier de lever l'assemblée.